

Éditorial



Santé publique : paramètres techniques et impact médiatique

L'information circule en temps réel, générant sur-le-champ des espoirs et surtout, reconnaissons-le, des peurs. L'opinion veut des réponses, tout de suite, alors même que le diagnostic n'est pas clairement établi, que les causes du drame – drame dans certains cas simplement supposé ou en gestation – ne sont pas dégagées. Nos concitoyens se retournent alors vers les politiques et les experts, attendant une réponse comme jadis les Anciens questionnant la pythie de Delphes...

Dossier

Chikungunya et grippe aviaire : quelques leçons à retenir

Ancien médecin chef des Unités d'Intervention de la Sécurité Civile, le docteur Patrick Barriot est responsable du département "Risques Biologiques" de Point Org Sécurité. Chargé de cours à l'université de Montpellier, auteur de nombreux livres et articles, il fait ici le point sur deux grandes thématiques qui font depuis des mois la une de l'actualité, et fournit un certain nombre de précisions et de repères permettant d'appréhender ces questions en toute lucidité.



Vu dans la presse

Prévenir et combattre l'éternel retour des épidémies
Les causes de décès à La Réunion de décembre 2005 à février 2006
Cancers – Pronostics à long terme, une expertise collective de l'Inserm
Le principe de précaution et l'industrie chimique
L'un des risques les plus redoutés des entreprises est d'ordre juridique
Le Massachusetts Institute of Technology recense 10 technologies émergentes à fort potentiel dont 6 dans le secteur de la santé
Le retour de la politique industrielle en France ?
Les salariés se sentent de plus en plus coresponsables de leurs employeurs
Les défis de l'inspection du travail
Principe de précaution ou principe de suspicion ?

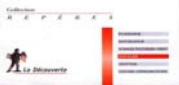
Publications

"La marque en questions : réponses d'un spécialiste",
"Du bon usage de la manipulation – Les ressorts cachés de la communication d'influence"
"La grande nurserie – En finir avec l'infantilisation des Français"
"La République compassionnelle"
"Transport aérien : le dossier noir"
"Les groupes de protection sociale. Evolutions depuis 1945 et perspective en France et à l'étranger"
"L'intelligence des risques"
"Les facteurs humains dans la gestion des risques : évolution de la pensée et des outils"
"Agir face aux crises"
"Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques"

Le livre du mois

Stéphane Buzzi
Jean-Claude Devinck
Paul-André Rosenthal

**La santé
au travail**
1880-2006



La santé au travail

"En un temps où les retentissements médiatiques des questions relatives à la santé au travail se révèlent être d'une importance capitale pour les entreprises, il n'est inutile de resituer cette problématique dans une perspective historique, afin de mieux saisir comment elle a pu arriver à s'imposer comme l'une des composantes majeures aux yeux des partenaires sociaux

Editorial

Santé publique : paramètres techniques et impact médiatique

"La progression planétaire de l'épizootie de grippe aviaire place les scientifiques dans une situation originale et délicate. Cette situation n'est pas sans rappeler, à dix ans de distance, celle née de la crise de la vache folle. Elle n'est pas non plus sans points communs avec la situation observée il y a un quart de siècle après la découverte du virus du sida, nouvelle maladie humaine transmissible par le sang et les relations sexuelles" diagnostiquait récemment Jean-Yves Nau dans les colonnes du quotidien *Le Monde*^[1]. "Dans les trois cas, le développement d'une forme d'inquiétude ou de panique collective pousse l'opinion et les politiques à réclamer que la science use de son savoir et de ses outils pour tenter de prédire l'ampleur et les conséquences de ce qui est considéré comme un nouveau fléau". L'univers du tout-médiatique dans lequel nous évoluons désormais depuis le surgissement d'Internet et la floraison des nouveaux vecteurs de communication a très logiquement exacerbé cette tendance.

L'information circule en temps réel, générant sur-le-champ des espoirs et surtout, reconnaissons-le, des peurs. L'opinion veut des réponses, tout de suite, alors même que le diagnostic n'est pas clairement établi, que les causes du drame – drame dans certains cas simplement supposé ou en gestation – ne sont pas dégagées. Nos concitoyens se retournent alors vers les politiques et les experts, attendant une réponse comme jadis les Anciens questionnant la pythie de Delphes... Cette tendance se trouve également confortée par le fait qu'en un temps où la technique nous paraît toute-puissante, il existe une sorte de fascination irrationnelle pour ce qui sort du commun, qui rompt le cours habituel des choses.

La tendance à la victimisation

"C'est dans les situations catastrophiques que la tension entre la vie et la mort est la plus forte. C'est là aussi qu'il y a naissance d'autre chose. En fait, ce qui est inavouable, c'est que, derrière la peur collective, derrière le rappel constant des menaces qui pèsent sur le devenir de l'humanité, il existe une fascination pour la catastrophe" constatait il y a peu le spécialiste de socio-anthropologie Henri-Pierre Jeudy dans les colonnes de *Libération*^[2], ajoutant : "Tout concourt à démontrer une conquête de l'optimisation de la gestion des risques. On sait que le risque zéro n'existe pas, mais on en fait le mythe possible. En conséquence, face à cette logique de la gestion des risques, les gens se posent en victimes. Puisqu'on peut gérer de mieux en mieux tous les risques et que, néanmoins, des sinistres se produisent, alors on devient des victimes. L'état humain normalisé aujourd'hui est celui de la victime. On ne se mesure plus à un destin mais à une erreur de gestion. A partir du moment où on vit dans un état de victimisation généralisée, en tant qu'individu, on s'adresse aux responsabilités défailtantes, on revendique des droits, des dommages..."

[1] "La difficile prophétie de l'Apocalypse", *Le Monde*, 26/04/06

[2] "On commémore tout et n'importe quoi", *Libération*, 24/04/06

Dans un monde de plus en plus complexe



En matière de santé publique et de gestion des risques, on se trouve donc aujourd'hui à un carrefour où se rencontrent plusieurs tendances. C'est pour faire le point sur les deux grandes affaires du moment en ce domaine qu'ALTERSECURITE consacre son dossier du mois à la grippe aviaire et à l'épidémie de Chikungunya. La recension de quelques uns des titres de la grande presse à cette occasion est emblématique de la dimension médiatique des problèmes.

La dimension économique

Ces messages ont des conséquences directes sur la vie des entreprises, et la dimension médiatique surgit là dans toute son ampleur. "Risques sanitaires : les sociétés doivent multiplier leurs réseaux d'information", diagnostique le quotidien *La Tribune*^[3]. "Pour une entreprise, la prévention d'un risque sanitaire passe d'abord par l'information. Des réseaux professionnels internes et externes lui sont indispensables pour collecter des données fiables et ne pas être ainsi en contradiction avec le principe de précaution". Dès lors, carrément brutal, *Le Monde* pose carrément la question qui dérange : "A quoi sert la veille sanitaire ?"^[4]

Ensuite, il y a l'impact direct sur le plan comptable des flots d'information véhiculés : "Face à l'épidémie, les touristes se détournent de l'île", titre *Le Figaro*^[5] évoquant le cas tragique de La Réunion, puisque "les annulations de séjours se multiplient. Les agents de voyages prévoient un manque à gagner de 20 millions d'euros". Et les spécialistes de macroéconomie de prendre désormais en compte très sérieusement ces facteurs pour s'interroger plus globalement sur comment faire tourner un pays en cas d'épidémie^[6]. L'hypothèse est prise très au sérieux. D'ailleurs, "contre la grippe aviaire, un dispositif se met en place en France, avec le ministère de la santé comme chef d'état-major. Les douze scénarios de crise élaborés mobilisent les représentants de l'Etat, des agences sanitaires et des secteurs économiques jugés stratégiques (transports, alimentation, médicaments, finance...) pour "assurer la continuité". Si la grippe aviaire – ou la crainte de la pandémie – provoquait l'absentéisme de 30% à 40% des salariés, qui s'occuperait de nourrir, transporter, soigner et alimenter en billets de banque la population ?«

Rumeurs

On perçoit donc clairement la complexité extrême de la prévention et de la gestion de semblables questions. Aux aspects purement techniques viennent se greffer des paramètres d'ordre économique, politique, médiatique... Depuis nos premiers numéros, nous n'avons cessé de répéter que les structures publiques ou privées ne peuvent aborder la délicate thématique de la prévention des risques sous le seul angle technique. Dans un monde globalisé, où l'information circule en temps réel, il est impératif d'avoir une perception panoramique des questions abordées. ALTERSECURITE entend inscrire son action dans un cadre où les qualités professionnelles de ses consultants s'étendent bien au-delà du suivi législatif et réglementaire. A cet égard, ce n'est pas un hasard si nous nous efforçons de porter à la connaissance de nos lecteurs toutes sortes d'informations qui, de près ou de loin, ont un rapport avec nos activités.

Vous trouverez ainsi en ouverture de notre rubrique "publications" l'analyse du dernier livre^[7] de Jean-Noël Kapferer, professeur à HEC et spécialiste internationalement reconnu des marques. L'approche qui est la sienne entre parfaitement dans la problématique évoquée ici. Une marque est bien plus qu'un simple produit ou un banal service. Si elle est touchée dans son image, c'est son identité et sa notoriété qui se trouvent remises en cause. A cet égard, la prévention des risques s'inscrit dans les préoccupations essentielles des managers. Dans l'un de ses premiers ouvrages, paru en 1987, Jean-Noël Kapferer écrivait^[8] : "Les rumeurs nous rappellent l'évidence : nous ne croyons pas nos connaissances parce qu'elles sont vraies, fondées ou prouvées. Toute proportion gardée, c'est l'inverse : elles sont vraies parce que nous y croyons. La rumeur redémontre, s'il était nécessaire, que toutes les certitudes sont sociales : est vrai ce que le groupe auquel nous appartenons considère comme vrai. Le savoir social repose sur la foi et non sur la preuve". Quand Libération titre sur "Chikungunya, l'île aux rumeurs – Attaque bioterroriste, théorie du complot, virus apporté par bateau... Les Réunionnais ont prêté l'oreille aux bruits les plus fous, illustrations de leurs angoisses et de leurs doutes face à l'épidémie"^[9], on mesure à quel point les analyses de Kapferer n'ont pas pris une ride et demeurent d'une angoissante actualité...

[4] 07/04/06

[5] 23/02/06

[6] Le Monde 16/02/06

[7] "La marque en questions : réponses d'un spécialiste", Dunod.

[8] "Rumeurs, le plus vieux média du monde", Seuil

[9] 19/02/06

DOSSIER

Chikungunya et grippe aviaire : quelques leçons à retenir

Ancien médecin chef des Unités d'Intervention de la Sécurité Civile, le docteur Patrick Barriot est responsable du département "Risques Biologiques" de Point Org Sécurité. Chargé de cours à l'université de Montpellier, auteur de nombreux livres et articles, il fait ici le point sur deux grandes thématiques qui font depuis des mois la une de l'actualité, et fournit un certain nombre de précisions et de repères permettant d'appréhender ces questions en toute lucidité.

Chikungunya : quelques leçons à retenir

Docteur Patrick Barriot



1. Le virus chikungunya, responsable de la « maladie de l'homme courbé », est un arbovirus transmis par le moustique *Aedes albopictus*. Il n'existe contre cette maladie, longtemps réputée bénigne, ni traitement préventif ni vaccin (un prototype de vaccin non commercialisé a été testé par l'armée américaine). La maladie se traduit par une forte fièvre, des douleurs articulaires et musculaires, des céphalées et une grande fatigue. D'autres symptômes peuvent être associés : diarrhée, oedèmes, céphalées, prurit, éruption cutanée. Dans certains cas, la maladie peut évoluer vers une forme chronique avec asthénie majeure et douleurs articulaires invalidantes. Le traitement symptomatique repose sur les antalgiques et les anti-inflammatoires. Environ 5% des malades nécessitent une hospitalisation, les services hospitaliers étant rapidement dépassés en cas d'épidémie. Première leçon : une épidémie dite « bénigne » peut rapidement saturer les capacités d'accueil hospitalier.

2. Malgré sa réputation de maladie bénigne, des formes graves de chikungunya ont été décrites à la Réunion, en particulier des formes neurologiques sévères (avec méningo-encéphalites) et des cas de transmission materno-fœtale (avec formes

néonatales). La littérature médicale et scientifique n'avait jamais rapporté de cas mortel associé à cette maladie. Les déclarations de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) ont été à ce sujet contradictoires. Au début du mois de février 2006 (*Libération* du 3 février), Gilles Brückner, directeur de l'INVS affirmait que « sur la moitié de l'île touchée par l'épidémie, la mortalité globale n'a pas augmenté ». Quelques jours plus tard, une surmortalité était évoquée par plusieurs experts. Depuis le début du mois de janvier 2006, 52 cas mortels ont été imputés directement ou indirectement au virus chikungunya : quatre fois comme cause principale et 48 fois comme cause associée à des maladies graves. Deuxième leçon : en matière de risque biologique, il ne faut pas se fier à ce qui a été vu dans le passé (la littérature médicale, par exemple) pour interpréter une situation mais à ce qui est directement observé.

3. L'épidémie de chikungunya sévit depuis près d'un an dans le département de la Réunion. Les premiers cas ont été recensés au mois de mars 2005. Un petit pic épidémique fut ensuite observé avant l'été suivi d'une reprise au mois de novembre. Dès le mois d'octobre, madame Gélita Hoarau, sénatrice de l'île de la Réunion, avait alerté les autorités sanitaires : « A partir d'octobre, alors que nous avançons dans l'épidémie, j'ai interpellé François Barouin, ministre de l'Outre-Mer, puis Xavier Bertrand, ministre de la santé. Rien n'est venu ». La principale poussée épidémique survint à la fin du mois de décembre du fait de la pullulation des moustiques. Au cours de l'année 2005, près de 10 000 personnes ont été touchées. Le dimanche 29 janvier 2006, le préfet de la Réunion, Laurent Cayrel, estimait qu'une « maîtrise totale de la situation » était en vue (*Le Figaro* du lundi 30 janvier 2006). Depuis le 1er janvier 2006, on estime que 100 000 nouvelles personnes ont été touchées.



Le rythme actuel des contaminations se situe entre 20 000 et 25 000 nouveaux cas par semaine.

Le virus a donc infecté, depuis mars 2005, près de 110 000 personnes sur l'île de la Réunion (700 000 habitants), soit environ 15% de la population. A terme, 80 % de la population pourrait être touchée. Même si, selon Xavier Bertrand, « Personne ne pouvait prédire une telle explosion », il semble que les autorités sanitaires aient sous-estimé l'ampleur de l'épidémie et pris bien tardivement la pleine mesure de sa

propagation. Pour Corinne Lepage, ex-ministre de l'environnement et présidente de l'association CAP 21, « Cette situation rappelle étrangement la canicule de 2003 ». Troisième leçon : les agents biologiques ont toujours une longueur d'avance et déjouent souvent les prévisions trop optimistes. Le « principe de précaution » exige un peu d'imagination et d'anticipation.

4. L'impact d'une épidémie « bénigne » sur l'économie est très lourd : effondrement du tourisme, annulation des réservations hôtelières, arrêts de travail (10% de l'ensemble des salariés de l'île ont déjà été arrêtés à cause de l'épidémie). Quatrième leçon : Même une épidémie « bénigne », avec un taux de mortalité inférieur à 1%, peut avoir des conséquences économiques et sociales majeures.

5. Des personnels militaires ont été envoyés en renfort pour intensifier les opérations de démoustication visant à détruire les moustiques et leurs larves. Malheureusement, l'opportunité d'éradiquer les moustiques infectés pendant la saison sèche n'a pas été saisie. Concernant les produits insecticides et larvicides, les autorités ont déclaré fin janvier que « le problème est réglé ». En fait, le problème n'est pas vraiment réglé. D'une part bon nombre de personnes n'ont pas les moyens d'acheter des produits répulsifs pour se protéger, d'autres part certains produits utilisés dans la lutte contre les vecteurs de l'épidémie sont irritants ou toxiques pour l'être humain ou d'autres espèces animales (oiseaux et reptiles en particulier). Un nouveau produit réputé moins toxique, le BTI, sera désormais utilisé pour éradiquer les larves. Cinquième leçon à retenir pour la grippe aviaire : en matière de risque biologique, il vaut mieux éviter de clamer trop tôt et trop fort que « la situation est totalement maîtrisée » et que « le problème est réglé ».



VU DANS LA PRESSE

Prévenir et combattre l'éternel retour des épidémies. Tel est le titre d'un entretien accordé par Martin McKee, professeur à la London School of Hygiene and Tropical Medicine, directeur de recherche à l'Observatoire européen des systèmes de santé, au quotidien *Le Monde* dans son édition du 02/04/06 (www.lemonde.fr) A la question de savoir si d'ici un délai de vingt ans, on peut estimer raisonnable d'en avoir fini avec les principales maladies infectieuses, troisième cause de mortalité, il répond : *"Je ne vois pas comment nous pourrions éradiquer la menace infectieuse d'ici à 2025. A vrai dire, je ne peux même pas écarter l'hypothèse à long terme qu'un organisme inconnu apparaisse et fasse disparaître l'Homo sapiens. Dans les années 1960, le surgeon general, équivalent américain du directeur général de la santé, soutenait qu'avec les antibiotiques modernes, la guerre contre les microbes était presque gagnée. Ces derniers ont montré leur remarquable capacité à s'adapter. Pour autant, les causes de mortalité les plus facilement évitables continueront à reculer"*.

Pour connaître les projections de l'Organisation Mondiale de la Santé en ce domaine, www.who.int/healthinfo/statistics/bodprojectionspaper.pdf

Les causes de décès à La Réunion de décembre 2005 à février 2006. Une analyse descriptive de l'ensemble des décès survenus à la Réunion en décembre 2005, janvier 2006 et février 2006, réalisée dans le cadre de l'Inserm par Eric Joula, *"met en évidence certaines caractéristiques de la mortalité en fonction des sous-groupes de population. En termes de mortalité générale (toutes causes de décès confondues) : c'est à partir de février que l'on constate une surmortalité clairement marquée et touchant aussi bien les hommes que les femmes et la plupart des classes d'âge. En termes de décès avec Chickungunya (Chickungunya mentionné sur le certificat de décès que ce soit en cause initiale de décès ou non) : aucun décès en décembre, 40 en janvier et 85 en février ; donc un total de 125 décès pour les mois de janvier et février 2006 ; dont un peu plus de la moitié en cause initiale de décès. La répartition par sexe des décès avec Chickungunya (54% d'hommes) est proche de celle des autres décès. Trois quarts des décès par Chickungunya s'observent après 65 ans et un quart après 85 ans. L'âge au décès des hommes est plus élevé pour les décès par Chickungunya que pour les autres causes de décès mais la répartition par classe d'âge diffère peu pour les femmes ; la proportion d'enfants est moins élevée pour les décès par Chickungunya que pour les autres causes de décès. Le Chickungunya apparaît plus fréquemment comme cause de décès initiale ou associée en comorbidité avec des maladies chroniques telles que le diabète ou les pathologies du foie"*.

Pour consulter le rapport évoqué, www.inserm.fr



Cancers – Pronostics à long terme, une expertise collective de l'Inserm. Toujours sur le site de l'Inserm, on peut découvrir les résultats d'une expertise collective réalisée sur les pronostics à long terme des cancers, résultats plutôt encourageants puisque *"l'excès de risque à distance du diagnostic (10 ans) a pu être estimé proche de 2% pour tous les cancers confondus. Pour certains cancers de stade localisé au moment du diagnostic, il n'y a plus d'excès de risque dès les premières années. Compte tenu de l'amélioration des thérapeutiques, aussi bien chez l'adulte que chez l'enfant, l'excès de risque devrait encore diminuer au cours des prochaines années"*. Ce que le Figaro du 20/04/06 traduisait dès le lendemain de la publication de l'étude sur le mode suivant : *"Cancer : rechutes de plus en plus rares. Aujourd'hui, la surmortalité annuelle dix ans après un diagnostic de cancer est désormais proche de 2% tous cancers confondus"*.
Pour avoir accès au dossier de presse de l'Inserm : www.inserm.fr/fr/presse/dossiers_presse

Le principe de précaution et l'industrie chimique : Dans un plaidoyer très bien construit, publié par le quotidien économique La Tribune du 12 avril dernier, Alain Devic, président de l'Union des industries chimiques, rappelle ce que nos sociétés doivent à cette industrie en terme de sécurité : *"L'industrie chimique a réussi à trouver, au long de son histoire, des réponses à des questions vitales pour l'humanité en contribuant à réduire les risques de disettes, à protéger la santé ou à soigner les pathologies, à maîtriser les agressions du milieu naturel et à mieux valoriser les ressources naturelles. Elle s'est développée sur ces priorités de protection. Ces succès sont aujourd'hui considérés comme des acquis, même s'ils nécessitent une vigilance constante pour être maintenus."*

A rebours de certaines campagnes médiatiques, il n'hésite pas à souligner que le consommateur est sans conteste le grand gagnant, dans sa vie quotidienne, de cette exigence permanente de sécurité (qu'elle soit sanitaire, alimentaire ou encore domestique). Mais en contribuant à *"décharger le consommateur final de sa propre obligation de précaution"*, les industriels n'ont pas su gérer la montée en puissance de l'inquiétude, voire de la suspicion à leur égard. Ils sont aujourd'hui conscients qu'il leur faut afficher, dans une posture sécuritaire globale, leurs préoccupations non seulement en terme de protection mais également de précaution, en limitant notamment les effets résiduels liés à l'exercice de leur activité. C'est donc à une reconquête essentiellement médiatique, "des cœurs et des esprits", qu'appelle Alain Devic pour renouer le lien de confiance qui n'aurait jamais dû se distendre entre les industriels de la chimie et la population.
Pour découvrir l'intégralité de l'intervention d'Alain Devic, www.latribune.fr

L'un des risques les plus redoutés des entreprises est d'ordre juridique. A la complexification du droit s'ajoute la tendance des tribunaux, ces dernières années, à la mise en cause de toutes les responsabilités possibles en vue de rechercher l'indemnisation totale des victimes. Du dirigeant à l'encadrement de terrain, voire aux salariés, personne n'est à l'abri de poursuites en cas d'accident ! Or selon La Tribune qui consacre à ce sujet un article dans son édition du 10 avril 2006, *"40% des PME ne sont pas sensibilisées aux risques auxquels elles pourraient être confrontées"*. Mais elles sont de plus en plus nombreuses à prendre conscience d'une nécessaire réaction, notamment en formant leurs cadres auprès de cabinets juridiques spécialisées. Comme l'explique l'avocat Vincent Caron : *"Notre rôle n'est pas seulement de dire aux cadres ce qu'ils risquent. C'est aussi de leur apporter des solutions concrètes en leur indiquant quelles actions entreprendre pour respecter la réglementation et quel comportement adopter en cas d'incident"*. Une prévention des plus utiles dans le cadre d'une politique globale de sécurité de l'activité économique quand l'on sait qu'aux côtés des classiques accidents industriels ou de chantiers émergent chaque jour de nouveaux risques : bancaires, concurrentiels, environnementaux, ou encore risques liés à la complexité du droit communautaire (comme par exemple le droit de la concurrence)... Voir www.latribune.fr

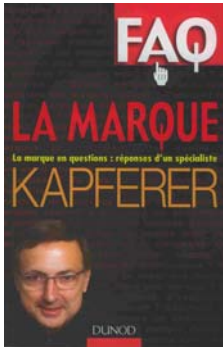
Le Massachusetts Institute of Technology recense 10 technologies émergentes à fort potentiel dont 6 dans le secteur de la santé. Les pages innovation du quotidien Les Echos (www.lesechos.fr)

en date du 12 avril dernier saluent le dossier de Technology Review, la revue du Massachusetts Institute of Technology, qui présentent 10 technologies émergentes, en évitant les effets de mode... Le fait que 6 d'entre elles concernent de près ou de loin le secteur de la santé est révélateur d'une tendance, profonde semble-t-il, de nos sociétés à prendre en compte de manière prioritaire ce facteur.

La présentation du dossier cadre d'emblée le débat et inscrit les préoccupations abordées dans une perspective sociétale globale : *"Each year, Technology Review identifies 10 technologies that are worth keeping an eye on. This year's list spans a broad range of disciplines, from life sciences to nanotechnology to the Internet, but the technologies have one thing in common : they will soon have a significant impact on business, medicine, or culture. Nanomedicine and nanobiomechanics both illustrate nanotechnology's increasing contribution to the understanding and treatment of diseases. In biology, epigenetics is part of an exploding effort to understand the ways that chemical compounds can influence DNA, while comparative interatomics is a compelling example of how researchers are beginning to visualize the body's remarkable complexity. Diffusion tensor imaging is the most recent in a series of astonishing breakthroughs in imaging the brain. Meanwhile, cognitive radio, pervasive wireless, and universal authentication reflect the continuing struggle to keep the digital world accessible and secure. There is also controversy on the list : nuclear reprogramming describes the contentious hunt for an "ethical stem cell". Finally, some of the technologies, such as stretchable silicon, are just cool"*. A terme, ça n'en pas douter, ces progrès auront un impact direct ou indirect sur la santé au travail, l'amélioration de la sécurité et la prévention des risques.

Pour accéder au dossier et en savoir plus, www.technologyreview.com

PUBLICATIONS



"La marque en questions : réponses d'un spécialiste", par Jean-Noël Kapferer, Dunod, 218 p., 22 €. Tous les dirigeants le savent, le moindre incident entraînant des problèmes liés à la sécurité au travail peut avoir des conséquences dramatiques pour l'image de marque de l'entreprise. A cet égard, on se reportera avec profit à l'ouvrage très pratique du spécialiste internationalement reconnu des marques, Jean-Noël Kapferer. Professeur à HEC, il a réalisé un catalogue des questions qui lui sont le plus souvent posées lors de ses conférences et de ses différentes interventions par les chefs d'entreprise à propos du concept de marque. Il y apporte des réponses simples et de bon sens, accessibles à tous car dépassant le stade des simples considérations techniques.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une marque, sinon *"un ensemble de signes (un dessin, un nom, un son, une forme...) attaché à un ou des produits ou des services, qui en atteste l'authenticité, l'origine et qui signale leur différence vis-à-vis des autres produits et services concurrents"* ? Son utilité ? *"Fidéliser les clients, seule base de la rentabilité des entreprises. On le sait : un client fidèle est plus rentable alors que la conquête de nouveaux clients coûte cher"*. Les marques – contrairement à ce que l'on croit trop souvent – ne sont pas l'apanage exclusif de la grande distribution. Elles concernent aujourd'hui l'ensemble des activités économiques. Précisant sa pensée, Jean-Noël Kapferer explique que *"la marque est devenue le levier essentiel de la lutte concurrentielle moderne, face à des concurrents toujours plus rapides à imiter les nouveautés et à les proposer à un prix plus bas, mondialisation aidant"*.

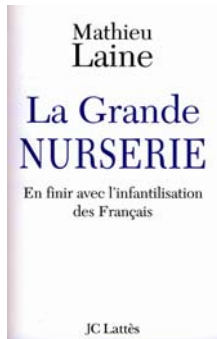
Une marque est bien plus qu'un simple nom que l'on répète et auquel on se réfère parce qu'il est connu, *"c'est une image partagée, acceptée collectivement, devenue promesse, un contrat passé avec le public. La notoriété de la marque et son image permettent aux consommateurs de réduire la complexité du choix et d'aller plus vite vers des propositions certaines et rassurantes"*. On comprend dans ces circonstances que l'équipe dirigeante d'une entreprise soit d'une vigilance extrême envers tout ce qui pourrait porter atteinte à l'image de la marque. Il s'agit là d'une attention de tout instant, d'autant que *"la marque n'est pas une rente : c'est une obligation d'excellence et d'adaptation proactive aux changements permanents du marché"*. Encore une fois, on comprend mieux que la prévention des risques va bien au-delà des simples aspects techniques et que les conséquences d'une mauvaise prévention et d'une mauvaise gestion peuvent avoir des conséquences médiatiques dramatiques !

"Du bon usage de la manipulation – Les ressorts cachés de la communication d'influence", par Dominique Chalvin, ESF éditeur, 224 p., 24 €. Dans la même veine que l'opus précédent, il s'agit là de comprendre les rouages subtils et parfois (souvent ?) non avoués d'une certaine forme de communication. Quelle est la frontière qui sépare la persuasion de l'influence, l'influence de la manipulation ? S'il est vrai qu'il est flatteur pour un manager de faire preuve de persuasion, le seul mot de manipulation évoque des pratiques équivoques. Néanmoins, on sait que de tels vecteurs sont abondamment utilisés pour attaquer telle marque ou tel concurrent. Pour le psychologue et sociologue Dominique Chalvin, *"le concept de manipulation est violemment rejeté par tous, d'autant plus quand nous prenons conscience d'en être victimes"*. Or, curieusement, selon que l'on en est auteur ou victime, le regard porté sur l'action entreprise varie... *"La protestation s'affadit dès lors que nous commençons à la pratiquer, que nous en ayons ou non pleinement conscience. Beaucoup même se prennent alors à désirer secrètement savoir user d'un tel pouvoir occulte"*.

L'intérêt de l'ouvrage de Dominique Chalvin est de mettre en relief l'ambiguïté de la démarche évoquée. Il évite l'écueil d'une *"approche trop manichéenne où il y aurait des gentils qui influencent sans risque et des méchants qui manipulent en se rendant toujours compte de ce qu'ils font"*. En prenant un peu de recul, on s'aperçoit que *"toute communication, toute relation est un mélange d'influence et de manipulation qui peuvent être l'occasion d'abus ou de bon usage ou un mélange des deux"*. Pour être encore plus direct, *"toute relation et toute communication sont rapports de pouvoir et d'influence réciproque, comportant toujours un risque, peut-être faible et partiel, de manipulation négative"*. Après avoir soigneusement décortiqué les ressorts psychologiques qui font que l'homme peut se trouver victime d'une manipulation, l'auteur propose toute une série d'exercices pratiques visant à tester les méthodes proposées. Au bout du compte, l'intérêt majeur de l'ouvrage est de *permettre à chacun de mieux se défendre puisqu'il est plus attentif pour détecter les abus"*.



PUBLICATIONS



"La grande nurserie – En finir avec l'infantilisation des Français", par Mathieu Laine, Edition JC Lattès, 251 p., 17 €. Ne serions-nous pas obsédés à l'excès par la peur du risque ? Sous prétexte de protéger l'homme contre lui-même, ne sommes-nous pas en train d'abdiquer notre liberté contre un confort illusoire ? Cette tyrannie de la précaution, élevée au rang d'alpha et oméga de toutes choses, n'est-elle pas en passe de nous couper du réel ? Jeune avocat versé dans le droit des affaires, enseignant à Sciences Po, Mathieu Laine ne pratique pas la langue de bois ! Et le discours qui est le sien concerne directement notre secteur d'activité puisqu'il part en guerre contre les excès qui peuvent fleurir sur une politique de prévention des risques mal conçue et excessive.

En un certain sens, on ne saurait lui donner tort, tant il est vrai que certaines inflations législatives en viennent à paralyser toute démarche de création. *"De la consommation de nourriture, d'alcool ou de tabac aux conséquences néfastes d'une marée noire, de la nécessité de faire du sport pour se maintenir en bonne santé au renforcement des dispositifs de sécurité intérieure (...) du piège de la précaution aux vertus douteuses de la discrimination positive, l'Etat nous borde, nous observe et nous indique la conduite à tenir. Toutes ces gesticulations entretiennent l'idée qu'il est en mesure de tout régler : la grande nurserie, c'est ce système, le cœur mourant de l'"exception française", le moteur lancé à plein régime de la vaste et suicidaire infantilisation des citoyens".* Bref, *"nous subissons aujourd'hui les dégâts collatéraux d'un modèle social aux ambitions nobles à l'origine d'une spirale interventionniste, précautionniste et sécuritaire, niant les individus et affaiblissant, parfois jusqu'à l'anéantissement, l'esprit de responsabilité".*

Or, cette situation est paradoxale. En effet, *"le citoyen occidental a plus que jamais le sentiment de vivre à l'époque de tous les périls. Pourtant, même si notre temps fait effectivement l'objet d'une multitude de dangers, les risques ont, dans l'ensemble, considérablement diminué depuis deux siècles. Le bien-être quotidien du monde développé s'est très fortement accru dans les dernières décennies. Mais alors que la maîtrise des dangers ne cesse de grandir, le sentiment d'incertitude progresse. En réalité, c'est surtout le degré de tolérance individuelle devant la réalisation des risques qui a évolué".* Et Mathieu Laine de conclure : *"L'amélioration des conditions de vie et la pacification des relations entre les Etats occidentaux se sont en effet accompagnées d'une réaction généralisée d'extrême sensibilité à l'insécurité, alimentant sans cesse le désir de protection. En quelques décennies, le refus du risque est ainsi devenu l'une des principales caractéristiques des sociétés modernes".*

Ecrit sur un ton vif, rempli d'anecdotes autant que de bon sens, l'ouvrage de Mathieu Laine doit nous conduire, nous autres qui travaillons dans le secteur spécifique de la prévention des risques, à savoir raison garder. Sans jamais perdre notre sens des réalités, il nous faut éviter les excès. S'il est louable de souhaiter assurer le bien-être et la sécurité, prenons garde à ne pas déboucher sur un comportement excessif qui aboutirait à une paralysie des forces vives du pays .

"La République compassionnelle", par Michel Richard, Grasset, 122 p., 9 €. De nos jours, gouverner, ce n'est pas prendre en mains les destinées de la Cité (Polis en grec ancien), c'est tout bêtement *"tenir la main de ses compatriotes, c'est leur prendre le pouls, tâter leurs fronts. C'est se porter au chevet de tous les lits de douleur, aux portes de toutes les morgues... On appelle ça de la gestion compassionnelle. C'est un métier. C'est celui de nos gouvernants. Gouvernants ? Aumôniers plutôt".* Dans la même veine que l'ouvrage précédent, il s'agit là d'une dénonciation en règle d'une société frileuse à l'excès, obnubilée par son bien-être, qui n'attend de ses gouvernants que d'être maternée à outrance, de vivre sans risques quitte à vivre sans plaisir. Michel Richard, directeur adjoint à la rédaction de l'hebdomadaire Le Point et éditorialiste au Midi Libre, livre avec "La République compassionnelle", un diagnostic sévère, à rebours des modes et de l'esprit du temps.

Il fustige avec vigueur une classe politique qu'il accuse de ne plus assumer son rôle de gestionnaire des intérêts du pays pour lui préférer celui de confesseur des malheurs du monde. Michel Richard n'a pas un cœur de pierre. Ce qu'il dénonce, ce sont les dérives d'un système : *"L'humanité, la charité, la bonté, la compassion : comment regretter qu'elles aient leur part dans les comportements politiques ? Mais comment accepter qu'elles en accaparent tout le champ ? Que, tels des OGM bien-pensants et proliférants, elles en aient chassé toute autre culture ? Nous en sommes là, pourtant. De plain-pied dans une démocratie d'émotion, qui est la grimace de la démocratie d'opinion, elle-même grimace démagogique de la démocratie. Pas loin d'une démocratie de la niaiserie, en attendant celle du gâtisme. Pas de projets, des prêches. Pas d'ambition, de la douilletterie. Pas d'efforts, des consolations. Le tout nimbé d'une sorte de gentillesse d'hôpital"...*

Or, cette condamnation de la "politique-spectacle" doit nous rappeler aux lois de la dure réalité. Il n'est pas de vie sans prise de risque et il fustige les hypocrites qui tiennent ces discours larmoyants, au premier rang desquels le Président de la République : *"Ainsi, faute de les affranchir, de les instruire, de les convaincre, Jacques Chirac traite-t-il les Français comme des fleurs sous serre, fragiles, protégées du monde, coupées du réel. De l'air conditionné, et stérile de préférence. Car, à l'extérieur, tout menace"...* C'est l'abdication du politique, le rejet consacré de l'esprit d'entreprise : *"Faute de savoir les gouverner, on les calme, on les plaint. Faute de savoir leur parler et quoi leur dire, on prie. Faute de savoir où les mener, on les balade dans le no man's land du bon cœur et des bons sentiments. Une autre façon de faire de la politique, ou plutôt de ne plus en faire".* Infantiliser et materner outre mesure constituent des excès néfastes qui vont à l'encontre d'une politique de prévention des risques sainement conçue, visant plutôt à protéger avec raison les populations et les salariés.

"Transport aérien : le dossier noir", par François Nénin et Henri Marnet-Cornus, Editions Privé, 310 p., 19€. En matière de prévention des risques, les accidents d'avion – de par leur aspect hautement médiatique – sensibilisent le grand public aux questions de sécurité. A cet égard, le dessous des cartes se révèle être plutôt inquiétant. Pour preuve ce dossier noir sur le transport aérien, réalisé par de fins connaisseurs. Ancien pilote de chasse, Henri Marnet-Cornus a été commandant de bord dans diverses compagnies et reste un pilote chevronné. François Nénin, lui, est journaliste. Il a notamment travaillé pendant quatre ans comme chef de rubrique "Transports et Tourisme" au profit du mensuel *60 millions de consommateurs*. Ils se sont rencontrés lors d'une enquête sur les "compagnies poubelles", réalisée après le drame de Charm El Cheikh.

Dans leur livre, ils pointent du doigt ceux qui apparaissent, à leurs yeux, comme les vrais responsables de la dégradation des conditions de sécurité du transport aérien : l'Etat et les compagnies aériennes. Un an d'enquête pour aboutir à une conclusion : la sécurité est devenue tout à fait secondaire dans le transport aérien. Pis encore, les méthodes employées laissent perplexes pour ne pas dire angoissantes ! Toute la palette des mesures quasiment mafieuses se retrouve dans la gestion au quotidien des affaires du transport aérien : pressions et menaces sur des pilotes, maintenance négligée par certaines compagnies, contrôles quasi inexistantes ou inefficaces, détournements de fonds, affairistes en action, individus brisés, carrières détruites, sans oublier la présence inquiétante, omnipotente et omniprésente de lobbies fort puissants... En fait de dossier noir, c'est un véritable "polar" que signent les auteurs, avec à la clé des enjeux financiers proprement colossaux, tant pour le domaine industriel, que pour celui de la recherche ou du tourisme !

Pourquoi un tel état de fait, demande l'hebdomadaire *VSD* aux auteurs dans une interview publiée le 15 mars dernier ? *"Parce qu'il y a la pression des passagers, qui s'impatiente en cas de retard, et surtout parce que la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) assure la pérennité d'un système. Une compagnie pourrie, aux tarifs très bas, répond à une nécessité économique : transporter en masse des voyageurs vers les usines-hôtels qui ont été construits pour les accueillir. Si les règles de maintenance étaient suivies à la lettre comme lorsque le transport aérien était encore un service, les billets augmenteraient de 30 à 40 %. Ils deviendraient alors inaccessibles au plus grand nombre"...* En résumé, le résultat de cette année d'investigation fait froid dans le dos, surtout quand les auteurs en concluent que l'été "pourri" de 2005 n'avait rien d'une fatalité. Et Henri Marnet-Cornus d'ajouter : *"Nous avons voulu transcrire la réalité du transport aérien. Et détruire le slogan "l'avion est le moyen de transport le plus sûr" que l'on entend partout. Après un an d'enquête, il me semble que nous y parvenons"*. A l'évidence, plus que de prévention des risques stricto sensu, c'est de transparence dont a besoin ce secteur d'activité à hauts risques.

"Les groupes de protection sociale. Evolutions depuis 1945 et perspective en France et à l'étranger", par Michel Lafitte et Alain Borderie, Revue Banque, 414 p., 54 €. L'univers des groupes de protection sociale est pour le profane d'une complexité byzantine ! Il faut d'abord apprendre à trouver ses marques et s'y retrouver dans la jungle des sigles : les Groupes de protection sociale (GPS) regroupent des caisses de retraite complémentaire de cadres (AGIRC) et non-cadres (ARRCO), ainsi que des Institutions de prévoyance qui exercent notamment les métiers de la santé et de la prévoyance complémentaire. Ces dernières se trouvent de plus en plus en concurrence avec d'autres structures, mais elles possèdent un avantage comparatif, une forte offre compétitive au travers des contrats collectifs négociés avec les entreprises.

Voilà pour le cadre général ! Pour mieux cerner le décor, les auteurs – qui avaient déjà publié en 2004 dans la même maison d'édition un dossier consacré à la "bancassurance" – l'élargissent à la sphère européenne, en disséquant le fonctionnement du système chez nos voisins, tant sur le plan de la retraite que sur celui de la santé.

La présentation de l'ouvrage est synthétique : il *"porte un éclairage sur les évolutions réglementaires récentes clé la retraite (loi Fillon du 20 août 2003), clé la santé (loi Douste-Blazy du 13 août 2004) et de la prévoyance et évalue leur impact sur les métiers de la protection sociale complémentaire. Il décrit ensuite les grands axes stratégiques des principaux acteurs, notamment en ce qui concerne la recherche d'une taille critique et la constitution de partenariats ciblés. Le caractère paritaire de la gouvernance de ces groupes, fondamental pour la compréhension de leur fonctionnement, transparait à plusieurs reprises. Autre particularité de l'ouvrage, il présente sous forme de fiches monographiques les 13 grands groupes de la protection sociale au travers de leur histoire, leurs métiers, leur stratégie, leurs résultats et leurs perspectives. Une première dans le genre"*. Au final, le mérite de l'ouvrage est de faire découvrir au néophyte un monde en grande partie jusqu'ici largement méconnu parce qu'ayant longtemps cultivé le secret.

"L'intelligence des risques", par Bernard Besson et Jean-Claude Possin, Institut français de l'intelligence économique, 39,90 €, à commander sur le site www.ife.net. Créé en mars 2003, l'Institut Français de l'Intelligence Economique est une structure privée au service des entreprises voulant intégrer l'Intelligence économique comme outil de management. Les auteurs sont bien connus du milieu de l'Intelligence économique. Bernard Besson est chargé de mission Intelligence économique au Ministère de l'Intérieur, membre fondateur et membre du conseil d'administration de l'AFDIE (Association française pour le développement de l'intelligence économique), membre du groupe Intelligence économique de l'INHES (Institut national des hautes études de sécurité) et du CEPS (Centre d'étude et de prospective stratégique). Jean-Claude Possin est vice-président du groupe Intelligence économique de l'INHES précédemment évoqué, et consultant en entreprise, spécialiste de la sûreté et du risque managérial. Les deux ont déjà signé plusieurs ouvrages en commun sur le thème de l'Intelligence économique chez Dunod, Economica et à la Documentation française.

Leurs messages sont ici pragmatiques et s'adressent directement aux directions d'entreprises : *"Prévenez les crises au lieu d'avoir à les gérer, auditez, identifiez, hiérarchisez les vulnérabilités de votre entreprise, développez votre système de protection..."* Dans la perspective de prévention des risques qui nous intéresse plus particulièrement ici, ils présentent les concepts d'intelligence du risque et de risque sécuritaire global. Et surtout, ils livrent une analyse précise de la protection de l'entreprise en terme de mission, de contenu et de programmes, aboutissant à la création de tableaux de bord, de contrôle et de suivi permettant d'optimiser la protection de l'entreprise. Leur objectif : *"démontrer que seule la mise en place d'un système d'intelligence économique dans l'entreprise permet la création d'une véritable intelligence des risques, nécessaire pour prévenir les menaces et les crises"*.

A leurs yeux, *"une entreprise mieux informée est une entreprise mieux défendue"*. Se fixer un tel objectif passe prioritairement par une sensibilisation des personnels, une accoutumance à une méthode et à une démarche engagée au quotidien. *"La protection de l'entreprise s'apparente, elle aussi à un système, à une manière de penser et d'agir qui puise dans l'intelligence économique de l'organisation, dans et hors de ses murs, les informations utiles à la prévention, à la gestion des risques et à celle des crises. Comme l'intelligence économique, l'intelligence des risques débute par une fréquentation de l'ignorance"*. Prévenir les risques, c'est donc les identifier, les connaître, les cerner, car comme le disent les auteurs, *"ce livre n'est pas seulement un commentaire, il est une méthode de classement, de traitement et d'exploitation de l'information"*.

"Les facteurs humains dans la gestion des risques : évolution de la pensée et des outils", par Corinne Bieder, Hermès science publications, 216 p., 50 €. Crash aéronautique, accident industriel... Régulièrement, après un accident, une question lancinante refait surface : une erreur humaine se trouve-t-elle à l'origine du désastre ? De fait, le rôle des facteurs humains dans la sécurité donne lieu à de grandes divergences de vues. Après des études d'ingénieur généraliste (ENSTA), complétées par un mastère en gestion des risques et un DESS d'ergonomie, Corinne Bieder a centré sa carrière sur les facteurs humains dans la gestion des risques. Elle examine ici les différentes hypothèses concernant le fonctionnement de la sécurité et le rôle joué par ces facteurs humains.

Quelle est la part des aspects humains dans la mise en œuvre des procédures de sécurité ? Les approches qui sont les nôtres aujourd'hui sont-elles en mesure de répondre aux défis qui se posent à nous ? Comment réduire encore la part de risque inhérente à la démarche de l'homme face à la technique ? Notre manière de penser le rôle purement humain dans la sphère de la sécurité est-elle obsolète ? Comment dès lors la faire évoluer ? Peut-on encore développer et affiner les performances humaines ? Les modèles d'organisation sont-ils bien pensés, intègrent-ils correctement les facteurs humains ? Quels sont les freins rencontrés à une optimisation des méthodes et des systèmes ? Autant de questions qui constituent les différentes facettes d'une approche "pointue" de la question, avec en conclusion un chapitre intéressant portant sur les relations qu'entretiennent les différentes parties – juges, journalistes, experts – à l'occasion d'accidents. Comment les uns et les autres appréhendent-ils le rôle du facteur humain ? Sur quel mode s'articulent leurs échanges ? Que peut-on faire pour fluidifier et optimiser leurs analyses respectives ? Au final, cet ouvrage constitue une somme utile sur une question épineuse, puisqu'elle mêle à la technique la plus fine des positionnements humains, et parfois trop humains...

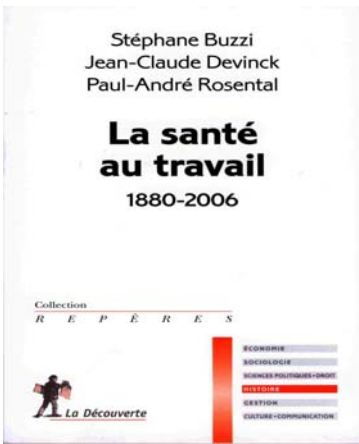
"Agir face aux crises", sous la direction d'Eric Chevallier, Plon, 111p. , 10 €. A noter en préambule que l'ouvrage est publié chez Plon sous l'égide de la très socialiste Fondation Jean Jaurès, présidée par Pierre Mauroy. Il y a donc une orientation idéologique sous-jacente à l'ouvrage, ce qui ne retire cependant rien à son intérêt global. Le groupe SOLBEN, à l'initiative de la démarche, est un ensemble d'acteurs étant ou ayant été impliqués dans la gestion des crises et ce à de hauts niveaux de décisions. A partir de situations concrètes, ils s'efforcent d'apporter des réponses visant à améliorer la prévention et la gestion des crises, qu'elles prennent la forme de catastrophes naturelles ou de crises sanitaires, financières, environnementales, à l'échelon national ou international. D'où le sous-titre légèrement accrocheur de l'ouvrage : "Katrina, grippe aviaire, tsunami..."

Au-delà des aspects spécifiquement techniques, les crises débouchent sur des questions sociétales de dimension majeure. Comment y répondre ? Quelle attitude adopter ? Dans quels délais réagir, tant matériellement que médiatiquement ? Agir face aux crises se révèle être un véritable enjeu de gouvernance. Face à l'opinion publique, il s'agit, pour les dirigeants comme pour les organisations internationales de "savoir faire". Et si ce n'est de prévenir, au moins de "guérir" et d'accompagner le traumatisme tant par une gestion médiatique adéquate que par une optimisation des moyens techniques mis en oeuvre. A cet égard, une nouvelle fois, on ne soulignera jamais assez que le "faire savoir" est au moins aussi important que le "savoir faire"... Le meilleur exemple en est celui de l'ouragan Katrina qui ravagea la Nouvelle Orléans l'an passé : en quinze jours, on a ainsi vu chuter la côte de popularité de Georges W. Bush, démissionner le directeur de la FEMA (Federal Emergency Management Agency) et entendre le président américain reconnaître que le gouvernement n'avait pas été à la hauteur, non seulement en terme de prévention, mais aussi dans la gestion même de la crise ! Ce n'est d'ailleurs qu'après la crise que Georges Bush avait annoncé la révision des plans d'urgence pour les métropoles américaines. Chacun a pu depuis mesurer l'impact négatif d'une communication à contre-courant sur un événement aussi dramatique.

"Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques", INRS, 152p. , 12 €. L'Institut national de recherche pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles consacre cette brochure à l'attention des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre et des personnes ayant à dialoguer avec des concepteurs lors de la construction d'un futur lieu de travail : *"pour bien prendre en compte les critères qui définissent l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, les projets gagnent à se développer dans la perspective de concevoir non pas uniquement des lieux de travail, mais des situations de travail"*. La notion de "situation de travail" se révèle donc être primordiale dans la démarche de prévention. Car *"la réussite d'un projet est consolidée lorsque la prévention des risques professionnels est prise en compte. La prévention des risques dès la conception devient un gage supplémentaire de réussite"*. Les collaborateurs de cette brochure sont des ingénieurs du CNAM, des CRAM et des experts de l'INRS, tous en charge de l'amélioration de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail.

LE LIVRE DU MOIS

"La santé au travail – 1880-2006", par Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, La Découverte, 123 p., 8,50 €.



En un temps où les retentissements médiatiques des questions relatives à la santé au travail se révèlent être d'une importance capitale pour les entreprises, il n'est inutile de resituer cette problématique dans une perspective historique, afin de mieux saisir comment elle a pu arriver à s'imposer comme l'une des composantes majeures aux yeux des partenaires sociaux. C'est ce que viennent de faire Stéphane Buzzi, agrégé d'histoire, Jean-Claude Devinck - auteur de "La Création de la médecine du travail en France (1914-1946)" – et Paul-André Rosental, directeur d'études à l'EHESS et chercheur associé à l'INED, dans un ouvrage intitulé "La santé au travail – 1880-2006". A leurs yeux, "l'histoire fournit les clés nécessaires à l'intelligence d'un débat dont dépend la protection médicale, sinon la santé, de millions de salariés". A ce jour, rappellent les auteurs, hormis l'étude publiée par Jean-Claude Devinck couvrant les premières décennies du XXe siècle, il n'existait pas d'ouvrage général permettant d'approcher lucidement l'histoire de la profession, d'en comprendre l'évolution, les paramètres et les impératifs. Ils ont donc souhaité "réparer cet oubli en montrant que la médecine du travail ne concerne pas seulement l'histoire et la situation actuelle de la santé, mais aussi celles des politiques publiques - sociales ou médicales - des entreprises et du mouvement syndical". Avec, en guise de fil d'Ariane, une préoccupation fondamentale visant à répondre à une question essentielle : "quelle protection entend-on donner aux salariés, en particulier les plus précaires ?"

Médecine du travail : un très long « accouchement »

Au fil des pages, les auteurs reprennent étape par étape l'évolution de la médecine du travail, faisant débiter leur enquête dans les années 1880. "La décennie 1890 marque une inflexion "sociale", dont le solidarisme donne la théorie : en prônant un devoir moral d'assistance entre les membres d'une même société, il favorise l'immixtion de l'Etat dans la sphère privée, et notamment dans les entreprises". Car, rappellent-ils, s'il a effectivement existé depuis bien longtemps des médecines en milieu professionnel, ces dernières se cantonnaient à quelques secteurs bien spécifiques, comme l'armée, la marine, les transports ou les mines. En fait, il faut attendre la seconde moitié du XIXe siècle pour que "l'hygiène industrielle" soucieuse d'améliorer l'environnement de travail des salariés (...) devienne un problème "politique", un enjeu pour l'organisation de la société". Ce n'est que dans les années 20 que va apparaître le terme de "médecine du travail", preuve du retard français en matière de protection médicale des salariés, tant en terme de prévention que d'indemnisation des victimes.

Entre 1939 et 1946, le processus d'institutionnalisation de la médecine du travail s'accélère. Le gouvernement de Vichy va d'ailleurs jouer un rôle important dans cette évolution, l'imposant aux grandes entreprises et instituant l'inspection médicale du travail. "Le rôle important de Vichy dans l'histoire de la médecine du travail fait partie des arguments avancés pour justifier sa réforme aujourd'hui" ont ainsi écrit J.Cremon et Ch. Torrens dans leur "Lettre ouverte à Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre", (Association Santé au travail, 12 novembre 2003).

La Libération ne contredit pas les grandes orientations de Vichy. La loi de 1946 complète et définit un cadre légal à cette question dont on pressent qu'elle va prendre de l'ampleur au fil du temps. "Son but, défini par son principal concepteur Desoille, est d' "éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail"". Désormais, obligation est faite pour toute entreprise de droit privé d'avoir recours à la médecine du travail. Cependant, même si un plan d'ensemble est lancé dès 1946 pour tenter de structurer peu ou prou un service de santé prenant en compte les intérêts spécifiques des salariés, force est de constater que l'Etat de l'après-guerre semble préoccupé par bien d'autres questions que la santé des travailleurs.

Pour les auteurs, la situation actuelle de la santé au travail résulte, pour l'essentiel, de problèmes récurrents depuis une soixantaine d'années, mais trop souvent "oubliés" par les acteurs politiques et sociaux. En effet, dans une large mesure, c'est cette loi de 1946 qui "aujourd'hui encore, définit le cadre d'exercice de la médecine en milieu professionnel"... Bien sûr, il y eut "le temps des critiques", que les auteurs cadrent comme étant les années 1965-1979, où survient sur la scène médico-sociale une génération "critique" de médecins du travail. La question dévoile alors sa dimension proprement idéologique, signe d'un temps où les intellectuels proclament haut et fort que "tout est politique".

La responsabilité de l'Etat

"Après avoir rendu obligatoires les services médicaux du travail, l'Etat n'a pu inclure de façon réaliste l'animation et le contrôle de leur activité. Les nombreuses initiatives prises depuis 1946 n'ont pas abouti à donner à la médecine du travail une efficacité suffisante. Un des aspects essentiels de la médecine du travail, à savoir l'adaptation des postes de travail, est, presque partout, négligé. La responsabilité en revient en grande partie à l'administration centrale, qui, pendant longtemps, n'a pas apporté une attention suffisante aux problèmes des médecins inspecteurs. » Le constat est sévère et ce texte de l'IGAS, paru en 1970 se passe de commentaires ! Il signe un échec patent, prouvant que les politiques ne savent – ou ne veulent – prendre à bras-le-corps ce problème de société.

La médecine du travail va connaître alors de nouvelles codifications. "Dans le même temps, l'extension de la notion de sécurité au travail, qualifiée parfois de "sécurité intégrée", multiplie dans l'entreprise les lieux de discussion de la prévention et légitime la nébuleuse d'experts, psychologues du travail, sociologues et surtout ergonomes, qui, sous les trente glorieuses, ont rejoint les ingénieurs et techniciens de sécurité.

Leur action, peu ou pas définie par la réglementation, est exempte de l'obligation de secret face à l'employeur, garantie par la médecine du travail. Tout en réévaluant la prévention (avec l'obligation de sécurité de l'employeur et le nouveau rôle des partenaires sociaux), la législation crée ainsi un flou croissant dans son organisation. La transformation, en 1976, du CSMT en un Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels traduit ce double mouvement d'extension et de dilution".

Et aujourd'hui ?

Qu'en est-il donc en ce début de XXI^e siècle ? *"Depuis les années 1990 s'est ouverte une période d'inquiétude pour les salariés et la médecine du travail, avec l'explosion statistique des maladies professionnelles, la fin de la chute du nombre d'accidents du travail et le scandale de l'amiante. La mise en perspective historique, en montrant l'association de la médecine du travail à la genèse des assurances sociales, invite à réfléchir à la place, encore mal définie, de la médecine du travail dans la protection sociale".* Il ne s'agit plus là d'une approche restreinte à la seule dimension technique. *"L'introduction de la pluridisciplinarité dans la prévention et au sein des services médicaux devenus "services de santé au travail" (SST) (L. 17 janvier 2003; D. 24 juin 2003), puis l'abandon du principe de la visite médicale annuelle (D. 28 juillet 2004) marquent peut-être le départ d'une époque nouvelle pour la protection médicale des travailleurs, promise depuis 1946".*

En guise de conclusion, les auteurs s'interrogent donc sur les rôles futurs de la médecine du travail. Et de se retourner vers l'Etat dont l'attitude, martèlent-ils, reste déterminante : *"de nouvelles négligences pourraient mener aux mêmes errements que dans les années 1950 et 1960, où l'impressionnant détail des textes réglementaires se conjugait à une administration caractérisée par le "laisser-faire"". D'où cet avertissement : "rien ici, ne sera possible sans une préalable mobilisation de l'opinion publique et des salariés. Avant cette prise de conscience, la judiciarisation de la santé au travail n'est, espérons-le, qu'une première étape dans une reconstruction de la protection sociale et médicale des Français au travail, centrée sur la prévention et entendue comme élément d'une politique de santé publique".*

Prévention ! Le mot revient comme un leitmotiv à travers l'ouvrage. Il est emblématique d'une préoccupation de notre temps. Mais sans doute conviendrait-il de lui donner un contenu bien réel au quotidien...

ALTERSECURITE .org

Participez à la prévention des risques !

Abonnez-vous et faites connaître ALTERSECURITE
auprès de votre cercle relationnel !

La santé et la sécurité au travail sont l'affaire de tous !

Chefs d'entreprise, directeurs de site et d'établissement, DRH, responsables sécurité, artisans, commerçants, professions libérales et indépendants, juristes, techniciens, syndicalistes, membres de comités d'entreprise, médecins et services sociaux, journalistes et spécialistes, nous sommes tous concernés par la santé et la sécurité des personnels.

Du dialogue et de nos échanges, de nos réflexions et nos propositions peuvent naître de grands progrès. Mutualisons nos démarches ! Dans cette perspective, être correctement informé constitue une exigence vitale pour qui veut agir de manière optimale en vue du bien public. Telle est la raison d'être d'ALTERSECURITE, plate-forme d'échanges, d'information, de réflexion, d'analyse et de proposition.

MENTIONS LEGALES

L'ensemble de ce site ainsi que les textes de sa Lettre mensuelle relèvent de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. Toute extraction et/ou reproduction, sous quelque forme que ce soit, de tout ou partie des informations diffusées sur le site est interdite sans l'autorisation expresse et préalable de la société Point Org Sécurité. Cependant, l'extraction et la reproduction des textes de ce site sur support papier est autorisée dans le cadre restreint d'un usage exclusivement interne, pour les seuls besoins propres de l'utilisateur et à la condition de mentionner de façon claire et précise la source.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Pour l'exercer, adressez vous à :

Point Org Sécurité
26 quai Carnot - 92212 Saint Cloud Cedex
tel : 01 49 11 39 22 / fax : 01 49 11 39 24
lettre@altersecurite.org